



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°98/2021 du Conseil communautaire Séance du 5 juillet 2021

Date d'envoi de la convocation = 29 juin 2021
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 56
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Fred MAHLER, José RIEU, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Ghislaine DE VERDUZAN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Christine SALANCON, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Philippe PAQUIER, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marjorie SABATON, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Gérard ESTELLE

Absents ayant donné procuration : Philippe BERTHOMIEU à Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON à Anthony CELLIER, Michèle FOND-THURIAL à Monique GRAZIANO-BAYLE, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Olivier ROBELET à Benoît TRICHOT, Didier BONNEAUD à Thierry VINCENT, Catherine CHANTRY à Fred MAHLER, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN à Hervé GINOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Dominique ASTORI à Gérald MISSOUR, Éric AJASSE à Nathalie LACOUSSE

Absents : Pascale BORDES, Corine MARTIN, Alain POMMIER, Robert GAUTIER, Jean ROCHE.

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Convention de mise à disposition d'agents du service Tourisme auprès de l'association Provence Occitane.

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la convention d'objectifs signée entre la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et l'association Office de tourisme Provence Occitane,

Vu la lettre de l'association Provence Occitane qui sollicite pour plus de lisibilité, la mise à disposition, du personnel œuvrant pour l'office de tourisme,

Vu les courriers des agents concernés,

Considérant l'avis favorable du comité technique du 25 mai 2021,

Considérant que la question a été présentée à la Commission des moyens Généraux du 28 juin 2021,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- de mettre des agents titulaires de l'Agglomération, œuvrant pour des missions de l'office de tourisme, à disposition de l'association Provence Occitane, à compter du 1^{er} juillet 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions individuelles, conformes au modèle joint en annexe.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 5 juillet 2021.

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

